

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 avril 2018

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT 2018
AVEC INNOVALES

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2018-16

Convocation du : 12 avril 2018

Nombre de délégués
titulaires

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

en Exercice : 43

Membres présents :

Nombre de délégués

• Délégués titulaires :

Présents : 25

Pouvoirs : 3

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume
MATHELIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne
BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON –
M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe
MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
Mme Muriel BENIER - M. Jean-François OBEZ,
suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Marie-
Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Etienne
BLANC – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à
M. Jean-François CICLET – M. Marin GAILLARD donne
pouvoir à M. Gilbert ALLARD

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –
M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Joseph DEAGE –
M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI –
M. Christian PERRIOT – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –
M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC INNOVALES

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques prioritaires ont été définis parmi lesquels l'habitat durable et les solidarités.

Le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Rhône-Alpes (près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans). Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écorénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, plus de 10% des actifs du Genevois français travaillent dans le secteur du BTP. Le territoire est par ailleurs doté d'une base artisanale solide et d'entreprises leaders dans les différentes filières concernées.

L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une économie sociale et solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables.

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique de l'habitat durable et de l'ESS à l'échelle du Genevois français.

Le rapport d'activités 2017 InnoVales, sa nouvelle feuille de route pour l'année 2018, et la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2018 sont présentés en annexes.

Sur la base de ces éléments et au regard des objectifs de développement économique, de formation, et de transition énergétique (TEPOS, Régénéro...), le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec l'association InnoVales pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 125 000 € à l'association InnoVales pour l'année 2018 selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20180419-CS2018_16-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **27 AVR. 2018**

Publié ou notifié le **27 AVR. 2018**

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le



ID : 074-200075372-20180419-CS2018_16-DE